

Service Hygiène et Sécurité

Lettre de commande

Collectivité / Etablissement public :

.....
Nom de l'assistant / conseiller de prévention :

.....
Nombre total d'agents :

.....
Nombre total d'établissements recevant du public (ERP), installations ouvertes au public (IOP) :

.....
Téléphone :

.....
Adresse électronique :

.....
Nom et fonction de la personne à contacter :

.....
Horaires des permanences :

.....
La collectivité / l'établissement public mentionné(e) ci-dessus sollicite un conseiller de prévention / ACFI du Centre de Gestion de la Meuse pour assurer les missions suivantes (cocher les missions souhaitées) :

- Réalisation du Document unique
 - Participer au comité de pilotage et au groupe de travail,
 - Participer au Comité d'Hygiène et de Sécurité,
 - Informer et sensibiliser les élus et agents sur la procédure,
 - Elaborer le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DU) : visites de terrain, rédaction et hiérarchisation des risques,
 - Organiser la restitution,
- Réaliser le dossier de demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention (FNP).
- Suivi et mise à jour de la démarche de prévention
 - Mise à jour du Document Unique
 - Elaboration et participation à la rédaction du programme annuel de prévention
 - Suivi des actions correctives à mettre en place
- Accompagnement dans une démarche globale de prévention
 - Aide au choix des EPI (possibilité de réaliser des achats groupés)
 - Mise en place de comités de pilotage en matière de santé au travail
 - Elaboration de tableaux de bord de suivi de la sécurité (formations, bâtiments, équipements de travail, EPI...)
 - Analyse des accidents de service et maladies professionnelles en partenariat avec le CT / CHSCT
 - Promouvoir et animer la prévention dans la collectivité ou l'établissement auprès de l'encadrement et tous les agents
 - Coordonner et être en liaison avec les différentes instances de prévention de la collectivité et le CDG
 - Collaborer avec votre collectivité/établissement public lors de l'intervention des entreprises extérieures (inspection commune préalable, aide à la rédaction du plan de prévention, ...)
- Intervention d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI)
 - Inspections des services/bâtiments
 - Elaboration d'un rapport d'inspection

- Présence au CHSCT avec voix consultative

Les missions pourront être étendues, sur demande, à d'autres champs de compétence en fonction des besoins de la collectivité.

Fait à, le

Le Maire, le Président